

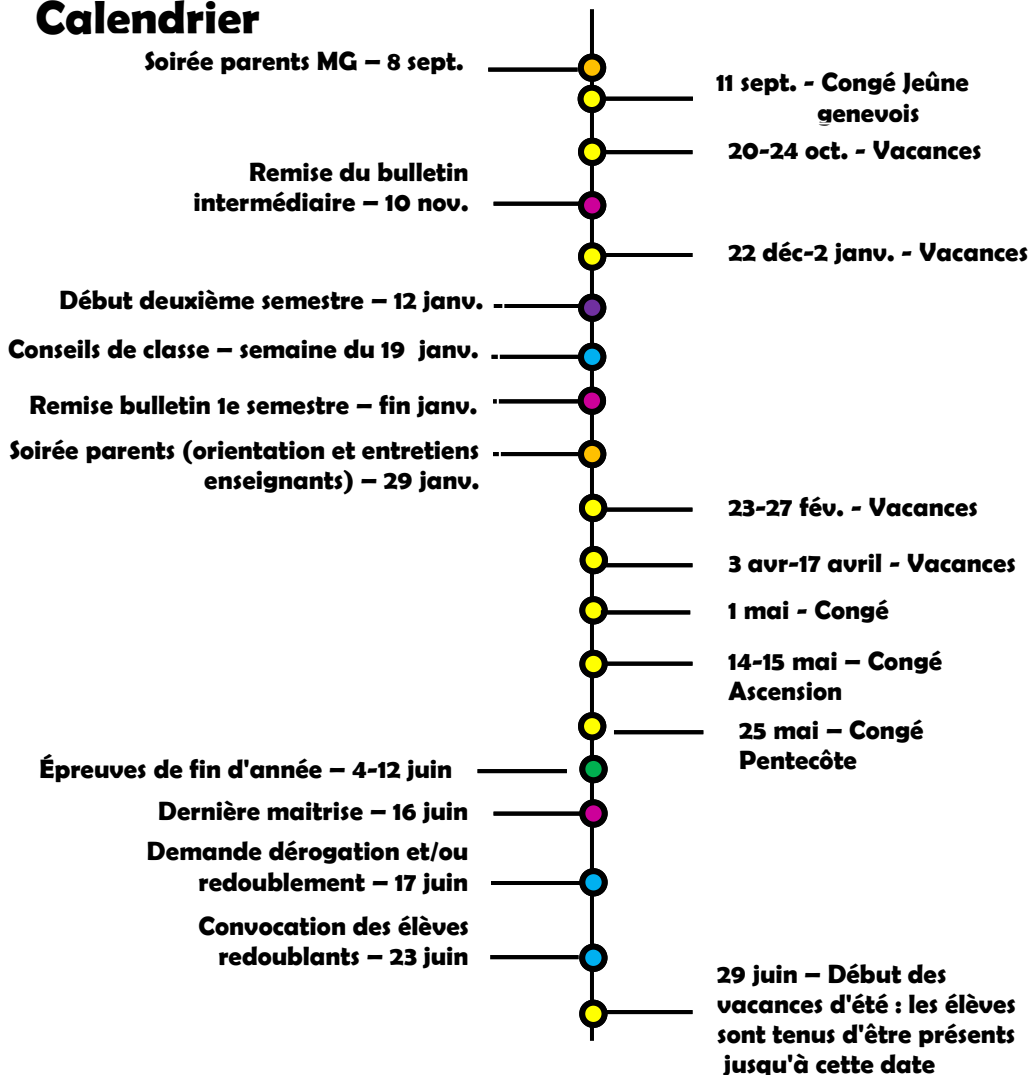
Horaire des cours

H1 : 8h00 – 8h45	H6 : 12h25 – 13h10
H2 : 8h50 – 9h35	H7 : 13h15 – 14h00
H3 : 9h55 – 10h40	H8 : 14h05 – 14h50
H4 : 10h45 – 11h30	H9 : 15h05 – 15h50
H5 : 11h35 – 12h20	H10: 15h55 – 16h40



Site internet
d'Ella-Maillart

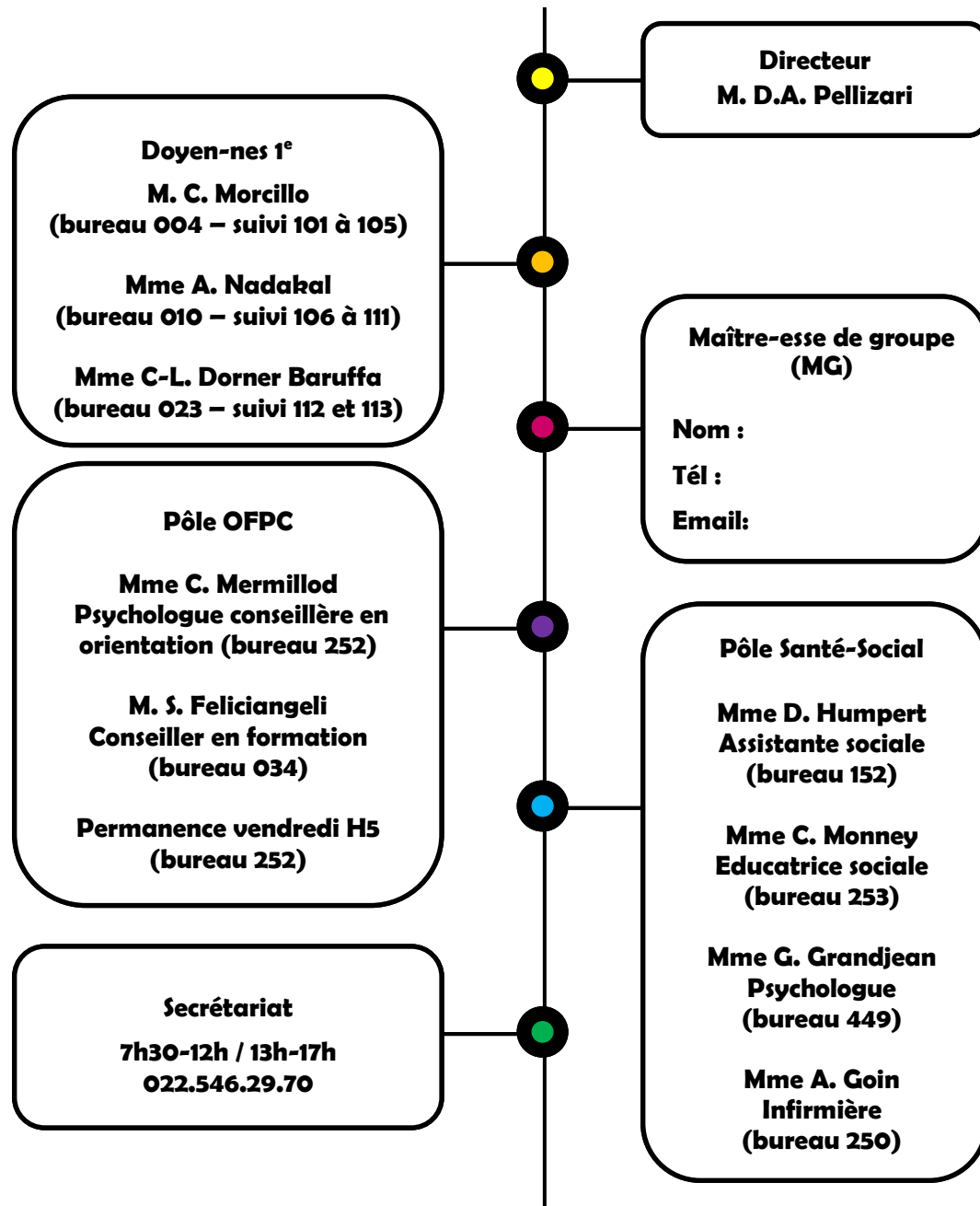
Calendrier



1^e année

ECG ELLA-MAILLART

Année scolaire 2025-26



Réussite scolaire

- Etre à l'heure
- Avoir son matériel
- Faire ses devoirs
- Etre attentif-ve en cours et participer activement aux activités
- Consacrer du temps de travail à domicile avec application et sérieux

Règles de vie

- Téléphone : l'éteindre et se référer aux consignes données par l'enseignant-e
- Recharge interdite dans le bâtiment
- Casquette/ bonnet à enlever dès l'entrée en classe
- Interdiction de fumer sur les passerelles, uniquement dans l'espace réservé dans la cour

CM sport et EPI

- CM sport (< 15 jours d'arrêt) : se présenter au cours de sport et présenter le CM en main propre à l'enseignant-e
- CM sport (> 15 jours d'arrêt) : se présenter au cours de sport et s'inscrire à l'EPI via l'enseignant-e de sport
- CM sport SANS EPI : prendre contact avec la doyenne Mme A. Nadakal (bureau 010)

Comportement

- Les écarts disciplinaires peuvent être sanctionnés par un renvoi (R) du cours
- Toute arrivée tardive (AT), devoirs non faits (DNF) et oublis (O) du matériel scolaire entraînent des annotations
- Tout manquement implique des retenues obligatoires (entre 45 et 135 min.) Les ABS aux retenues doivent être excusées, sinon elles seront doublées
- La direction peut se permettre d'exclure un-e élève pour une durée déterminée en cas de comportement non adapté au cadre scolaire

Orientation

- Passerelle : jeudi H7-H10 en salle conférence
 - Travail du CV et lettre de motivation
- Permanence OFPC : vendredi H5 bureau 252
 - Présence de Mme Mermillod et M. Feliciangeli
- Entretiens individuels sur rendez-vous
- Carnet d'orientation : permettre d'avoir un suivi des démarches

Absences (ABS)

- La participation aux cours est obligatoire
 - L'élève a droit à un maximum de 4 excuses par semestre. Au-delà, l'élève doit fournir un CM ou un justificatif officiel
 - Parmi ces 4 excuses, seules 2 absences à des épreuves sont tolérées
- Au 3^{ème} jour d'absence :
 - Certificat médical (CM) exigé dès le retour à l'école
- Toute ABS non motivée à une évaluation : 1.0
- Gestion de l'absentéisme:
 - 10h ANM : entretien MG/RL
 - 20h ANM : entretien doyen-ne/MG/RL/élève
 - 40h ANM : entretien direction/MG/RL/ élève et interdiction de se présenter aux examens de fin d'année

MEMENTO Extraits

Absences aux TAR

- Travaux à refaire: en classe dès le retour de l'élève dans le cours concerné par l'évaluation manquée
- S'il y a plus d'une ABS répétée à ce cours, l'élève doit apporter un CM daté du jour de l'absence dès le retour à l'école
- Si la procédure n'est pas respectée : 1.0

Stages

- 10 jours obligatoires pour obtenir le certificat
- 2 x 5 jours consécutifs pour 40 heures par semaine
- Enregistrer le stage AVANT le début de ce dernier
- Validation du stage sur présentation de la feuille saumon remplie et l'attestation de la structure d'accueil (lettre indiquant le nombre de jours de stage et le nombre d'heures effectuées)
- Permanence bureau des stages